

Délibération
N°2021-40 du 30 mars 2021

OBJET – Solidarité - Aire d'accueil gens du voyage : tarifs

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIC

Annexe : néant

Le 30 mars 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 24 mars 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 34

Nombre de pouvoirs : 2

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Emilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSEZ, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, Mme Francine DAERDEN, M. Jean Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, M. Nicolas GALLIANO, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA
M. Florian DAZIN à M. Thomas SCHWARZ

Est absent : M. Gabriel LÉON

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-02-03-003 du 03 février 2021 approuvant les statuts de la CCB,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-41 en date du 14 mars 2020 portant approbation de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage sous forme de marché de prestations de service ;

Vu l'avis favorable du Bureau exécutif du 18 mars 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission affaires sociales, petite enfance et solidarité du 22 mars 2021 ;

Considérant l'ouverture de l'aire dans le courant du mois de mai 2021 et la nécessité d'approuver les tarifs ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve les tarifs** présentés ci-après pour l'accueil des gens du voyage sur l'aire d'accueil dédiée, ces tarifs entreront en vigueur dès l'ouverture de l'aire.

TARIFS AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	
Consommation d'eau	Application des tarifs en vigueur
Consommation d'électricité	Application des tarifs en vigueur
Caution	100,00 €
Indemnité pour occupation sans droit ni titre	30 € / jour
Droit de place par emplacement	4 € / jour
Réparation des dégradations	Suivant devis (pièces et main d'œuvre)

- **Précise** que ces tarifs pourront être modifiés par une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : 07 AVR. 2021
Date affichage : 07 AVR. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.